

Les conflits de l'éolien

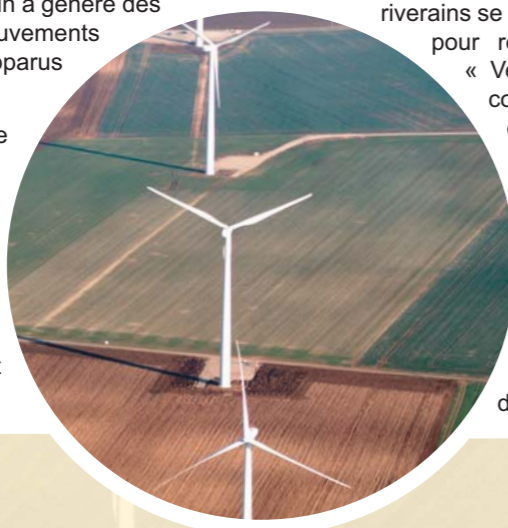
Les raisons des conflits

L'arrivée de l'industrie éolienne provoque des conflits liés à l'utilisation de la ressource naturelle qu'est l'espace.

La particularité du conflit provient de ce que les arguments écologiques se retrouvent chez les pro et les anti-éoliens. D'un côté, les éoliennes sont susceptibles d'apporter une réponse au problème de l'accroissement de la concentration des gaz à effet de serre et au changement climatique qui en découle. D'un autre côté, les éoliennes investissent le paysage rural.

Le fait qu'elles puissent perturber la faune et la flore et qu'elles fassent du bruit intensifie également les conflits ou les positionne autrement dans le temps. En région par exemple, la mise en service des éoliennes de St Crépin a généré des nuisances sonores, provoquant des mouvements de protestation. Les conflits sont ainsi apparus suite à l'implantation du parc.

Les associations d'opposants ont ensuite fait de St Crépin un symbole des problèmes causés par l'énergie éolienne. Depuis, les habitants refusent l'implantation de parcs trop proches des habitations. Les conflits apparaissent alors pendant la phase de développement des projets, par crainte de voir se renouveler le problème de Saint Crépin.



Le rôle de la proximité

Les conflits générés par les projets d'implantation de toutes sortes sont quasi toujours des conflits de proximité. Ces conflits sont liés à la crainte de voir le cadre de vie se modifier (diminution de la qualité de vie, de la sécurité, de la valeur de ses biens immobiliers) et donc liés à la défense des intérêts des particuliers, même si la politique générale du projet est acceptée. Les « riverains éoliens » sont conscients de l'intérêt général de l'implantation d'éoliennes (intérêt environnemental) mais ils les préfèrent ailleurs que dans leur commune : phénomène NIMBY (Not In My Backyard-Pas dans mon jardin). Le signe de l'importance croissante du phénomène se trouve dans les nombreux recours contre les autorisations délivrées. Les riverains se structurent en associations et luttent ensemble pour refuser les projets (« Vent du Bocage », « Vent de Colère » ...en région). La perte de confiance de la population à l'égard des décideurs, politiques ou économiques et à l'égard des experts scientifiques renforce leurs actions.

En France, le taux de recours en justice concernant les permis de construire des parcs avoisine les 30%. En Poitou-Charentes, le dépouillement de la Presse Quotidienne Régionale révèle la place importante de l'éolien dans l'ensemble des conflits environnementaux.

Les débats de l'éolien

Certains soutiennent que " Les éoliennes contribuent aux émissions de CO₂ ! "

La production éolienne est aléatoire. Les éoliennes ne fournissent en effet de l'électricité que de manière intermittente (ne tourne pas les jours sans vent ou les jours où il y en a trop). Pour suppléer l'arrêt sporadique des éoliennes (puisque l'électricité ne se stocke pas), la réponse immédiate est souvent donnée par une production électrique en provenance de centrales thermiques classiques ; ce qui contribue au final à une augmentation des émissions de CO₂.

D'autres répondent qu'un parc peut arrêter de fonctionner, faute de vent, mais un autre, dans une autre région fonctionnera à pleine puissance. Les parcs éoliens peuvent se compenser les uns les autres. On parle de « foisonnement ».

Certains soutiennent que " Les éoliennes coûtent cher aux consommateurs ! "

Le développement et la consolidation des filières d'énergie renouvelable supposent que les pouvoirs publics interviennent dans la phase de leur émergence pour les protéger d'une concurrence des filières classiques.

Une intervention publique se justifie donc et c'est ainsi que la loi n°2000-108 du 10 février 2000 impose une obligation d'achat, par EDF ou par les autres distributeurs (régies en région), de l'électricité produite par les installations qui utilisent des énergies renouvelables.

De même, un arrêté a été pris fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les éoliennes. Ce tarif d'achat de l'électricité éolienne terrestre est de 8,2 c d'euros/ kWh pendant 10 ans (il est ensuite dégressif selon la qualité du vent sur le site). Ce tarif élevé se répercute dans les prix pour les consommateurs.

D'autres répondent qu'au final ce coût est peu important. Pour le consommateur d'électricité moyen (3 000 kWh/an), cela représente un effort d'environ 3,2 euros par an pour l'éolien terrestre. De plus, la dépose d'un parc éolien en fin de vie est d'un coût connu et infime (contrairement au nucléaire).

Certains soutiennent que " Les éoliennes font chuter la valeur de l'immobilier ! "

Les éoliennes entraînent une dépréciation de la valeur des maisons environnantes pour cause de dépréciation du paysage ou de nuisances.

D'autres répondent que si le parc est bien conçu, il n'y a aucune raison pour que les prix des maisons baissent. Des enquêtes ont été menées dans certaines régions pour en témoigner.

Il y est même constaté un engouement touristique qui permet de valoriser les sites.

Repères bibliographiques

Sur l'électricité

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES – Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières, *Electricité et politiques énergétiques : spécificités françaises et enjeux dans le cadre européen*, Energie et Matières premières, juillet 2007.

Sur l'énergie

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES – Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières, *La situation énergétique de la France*, 30 juillet 2007.

Sur les énergies renouvelables

OBSERVATOIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES – *La production d'électricité d'origine renouvelable dans le monde*, Neuvième Inventaire, Edition 2007.
OBSERVATOIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES – EurObserv'ER, *5ème bilan : le baromètre européen 2005 des énergies renouvelables*, déc.2005.
L'HOMME J.C. – *Les énergies renouvelables*, La Bibliothèque du naturaliste, 2004.

Sur l'éolien

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE – Les éoliennes, *Une énergie dans l'air du temps*, Guide pratique de l'ADEME.
ADEME – Des éoliennes dans votre environnement ?, *Eoliennes et contexte énergétique*, de l'ADEME Editions, 2001.

Sur la législation

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES – Le Journal Officiel des communautés Européennes, *Promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité*, Directive 2001/77/CE du Parlement Européen et du Conseil, 27 septembre 2001.
EUROPA – Synthèses de la législation, *Energies renouvelables: promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables*, Energies renouvelables, 2001.
MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES – *Programme EOLE 2005*, Circulaire n° 68 du 22 février 1999.
JOURNAL OFFICIEL – Adminet, *La modernisation et au développement du service public de l'électricité*, Loi n° 2000-108 du 10 février 2000.
JOURNAL OFFICIEL – Adminet, *Les marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie*, Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003.
LEGIFRANCE – Les textes législatifs et réglementaires, *Programme fixant les orientations de la politique énergétique*, Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005.
JOURNAL OFFICIEL de la République Française, *les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent*, Décrets, arrêtés, circulaires, 26 juillet 2006.

Sur les paysages

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE – Les éoliennes, *De nouveaux paysages ?* Guide pratique de l'ADEME.
COMITE REGIONAL EOLIEN POITOU-CHARENTES – *Constats, enjeux et proposition de méthode de travail*, Eolien et Paysage, 4 juin 2003.

Sur le bruit

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE – Les éoliennes, *Les éoliennes et le bruit ?* Guide pratique de l'ADEME.
L'ACTUALITE PROFESSIONNELLE DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Energie, *Le bruit généré par les éoliennes fait encore et toujours débat en France*, Article en archives Actu Environnement, 2006.

Sur l'éolien en Poitou-Charentes

COMITE REGIONAL EOLIEN POITOU-CHARENTES – Eolien en Région, Contexte et mise en place d'un Comité Régional, L'éolien en Poitou-Charentes.

Sur l'instruction des demandes de permis

COMITE REGIONAL EOLIEN POITOU-CHARENTES – Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, *Les résultats de l'enquête 2006 sur l'instruction des demandes de permis de construire*, L'éolien français a le vent en poupe, Août 2006.

Sur les études d'impact et le patrimoine naturel

MINISTERE DE L'ECOLOGIE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Guide de l'Etude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, juillet 2003.
LPO - *L'énergie éolienne et la conservation de la nature*, 2007.

Sur l'éolien et l'augmentation des émissions de CO₂

HENRI PREVOT - L'effet d'une puissance éolienne sur la capacité nucléaire et sur les émissions de gaz carbonique, *La contribution des éoliennes à satisfaire la demande d'électricité de pointe*, Energie Prévot, 2005.

Sur le « contre éolien »

FEDERATION ENVIRONNEMENT DURABLE – *Une imposture écologique, un scandale financier*, L'éolien industriel, Mars 2007.

Sur le « pour éolien »

FEDERATION DES ENERGIES DU VENT – *Les réponses aux idées fausses de l'éolien*, Planète éolienne, 2007.

Sur le coût du développement de l'éolien pour le consommateur

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE – *Coût du développement de l'éolien pour le consommateur d'électricité*, Communiqué de presse, 2007.
LES SOURCES DE L'INFO – Energie, *Quel est le coût pour le consommateur de l'électricité d'origine éolienne ?*, Le Journal du Sénat, Juillet 2006.

Sur les conflits

D. GUEORGUEVA-FAYE, *Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique*, DEVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES, dossier 7 -Proximité et environnement, Mai 2006.
EQUIPE TEIR, Faculté de Sciences Economiques de Poitiers, *Les conflits environnementaux en Charente-Maritime*, document interne, 2006.

Sur le NIMBY

A. NADAÏ – « Acceptabilité sociale de l'énergie éolienne ? La planification comme enjeu », CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, 2006.

Pour en savoir plus

Voir la bibliographie plus détaillée sur notre site internet

www.observatoire-environnement.org